



LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze juillet, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 04/07/2023

Liste des délibérations affichée le 13/07/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu : Monsieur Bernard JAVAZZO

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Alexis MONTOLIU ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Patrice LANGIN a donné procuration à Wilfrid COUPE

Eliane CHAPON a donné procuration à Marine BOISSIER

Alain DONJON a donné procuration à Marcel GOLBERY

Lionel RUFIN a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Bernard JAVAZZO

ABSENTS

Anissa HIDRI

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1 - Compte-rendu au conseil municipal des actes de gestion accomplis par le Maire en vertu de la délibération du 9 juin 2020

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR, 32 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion.

2 - Étude relative au retrait de la commune de Pierre-Bénite du Syndicat Intercommunal des Technologies pour l'Information des Villes et demande de retrait de la ville de Pierre-Bénite du SITIV

Rapporteur: Monsieur MBOUNI

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR, 3 contre,

1 abstention ,

EMET un avis favorable sur le retrait du SITIV de la commune de Pierre-Bénite, en application de l'article L. 5211-19 du CGCT, à date d'effet du 31 décembre 2023,

SOLLICITE le retrait de la commune de Pierre-Bénite auprès du SITIV pour le 31/12/2023 afin que son président l'inscrive à l'ordre du jour du prochain comité syndical,

MANDATE le Maire pour engager une discussion avec le SITIV concernant les conditions patrimoniales et financières de ce retrait,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure de sortie du SITIV,

DIT que le coût de sortie de la ville de Pierre-Bénite du SITIV sera lissé sur trois ans,

DIT que les crédits seront prévus au budget de la ville à compter de l'exercice 2024.

3 - Attribution d'une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie

Rapporteur: Madame BOISSIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **APPROUVE** la mise en place d'une aide de 50 € par bénéficiaire à destination des particuliers pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie d'une contenance minimale de 300L et dans le respect des conditions précisées ci-avant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les particuliers demandeurs et tous les documents y afférents,

DIT que les crédits sont prévus au budget de la collectivité.

4 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du collège Marcel Pagnol

Rapporteur: Monsieur DUCHAMP

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association sportive du collège Marcel Pagnol d'un montant de 1000 €.

DIT que la dépense est inscrite au budget de la collectivité.

5 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association la Boule des Gônes

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association la Boule des Gônes d'un montant de 500 €.

DIT que la dépense est inscrite au budget de la collectivité.

POLE FAMILLES & EDUCATION

6 - Analyse de la Pratique Professionnelle au service Enfance

Rapporteur: Madame BOISSIER

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et l'association des CEMEA Rhône-Alpes, valable du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la collectivité.

7 - Convention pour l'attribution de places en crèche avec Babilou 2023-2024

Rapporteur: Madame LECLERE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et « le Groupe Babilou », et tous les documents s'y rapportant, pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024 pour la réservation de 3 berceaux pour un montant annuel de 8 840 € par berceau.

DIT que les crédits sont prévus chapitre 011 article 6228 sous fonction 641.

8 - Mise à jour des capacités des crèches

Rapporteur: Madame LECLERE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **APPROUVE** les capacités d'accueil des crèches de la ville décrites ci-dessus ;

APPROUVE l'organisation de l'offre Petite-Enfance municipale présentée ci-dessus ainsi que les horaires proposés.

DIT que cette organisation s'applique à partir du 28 août 2023.

ADMINISTRATION GENERALE

9 - Vœu des communes du Sud de Lyon pour demander plus de transparence sur la pollution aux PFAS et engager des poursuites pénales afin de connaître l'origine de cette pollution et établir les responsabilités de chacun.

Rapporteur: Monsieur MOROGE

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR, **APPROUVE** la formulation de ce vœu

-----oooOooo-----

FIN DE SEANCE A 20:20